

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 18

Artikel: La bonne et le pédant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

FRANÇOIS GRIZE

Notice biographique.

Dans la première moitié du siècle dernier naquit à Villars-Burquin un personnage qui eut, dans le canton, une certaine célébrité, surtout au moment de la révolution de 1845 et de la guerre du Sonderbund. C'est le troubadour vaudois, François Grize, de Villars-Burquin, connu sous le nom de Père Grize. Pendant la première moitié de sa vie, il fut agriculteur dans sa commune d'origine, où il possédait, au haut du village, un petit domaine qu'il cultivait que bien que mal et où il éleva deux garçons : François, qui vit encore à St-Sulpice (Neuchâtel), et Samuel, mort il y a quelques années dans sa commune, où il était horloger et chauffeur d'une petite machine à vapeur servant à mouvoir un battoir à blé dans la saison.

Mais le père Grize avait des goûts artistiques qui ne cadraient guère avec son état d'agriculteur. Il jouait du violon et faisait danser la jeunesse au son de son instrument, d'une grosse caisse et de la clarinette de Samuel Giroud, de Grandevant. On n'était alors pas difficile, dans la composition d'un orchestre de danse. Faut-il attribuer au violon et à la clarinette et aux fêtes de jeunesse la source de la déconfiture du modeste avoir du papa Grize ? Je gagerais que cette joyeuse vie y fut bien pour quelque chose. Tant il y a qu'il fut, dans le même temps, encore propriétaire d'un autre petit domaine aux Bruyères, en dessus de Bonvillars, où il s'occupa d'un commerce de porcs qui ne prospéra guère, pas plus d'ailleurs que son commerce de bois et de charriage. Son dernier attelage fut une vieille mule.

Un jour, ayant déchargé son bois à Yverdon, il revenait avec cette mule, sans bride et sans rênes. Monté sur son char et tout au clopine-mont de sa pauvre bête, il rencontra, près de Grandson, l'huissier du préfet, alors le colonel Bourgeois, à Corcelettes (Grandson), lequel constata la contravention, et fit son rapport. On pense ce qui en résulta : condamnation à une amende, transformation de l'amende en emprisonnement, faute de paiement. Mais en allant le subir, le père Grize passa à la préfecture, sollicita et obtint l'autorisation de prendre avec lui son violon pour se désennuyer. Sa peine subie, notre homme sortit, accorda son violon et se mit à jouer et à chanter tout en montant la rue Basse de Grandson :

M'in revègnint dè Verdon,
Su mon tsè, mint dè guidè
On poû in delè dè Grandson,
Rincontro lo Grand Bezençon, etc.

Ceci se passait autour de 1840, alors que les esprits qui plus tard devaient produire notre mémorable révolution de 1845 étaient déjà en fermentation. Le père Grize, devenu veuf, n'ayant plus ses deux fils avec lui, — François était petit domestique au Val-de-Travers et Samuel faisait, à Couvet, un apprentissage de

ménacien outilleur d'horlogerie, — sans famille, n'ayant plus aucun avoir, d'autre gagne-pain que son inséparable violon, le père Grize se mit à rôder de ville en ville, de fête en fête et de foire en foire, composant des chansons, des complaintes sur tel ou tel sujet d'actualité, les éditant et les vendant lui-même après en avoir joué et chanté l'air pour l'enseigner. Souvent ces chansons étaient des satires contre tel personnage dont il avait à se plaindre ou qui lui avait joué quelque mauvais tour. Ainsi contre le préfet de Nyon :

Dieu no preservai dè l'enondachon dè Lyon,
Tot commin dâo préfet Veret dè Nyon !

Quelques jours plus tard, se trouvant sur un bateau à vapeur du Léman, il s'y rencontra nez à nez avec son préfet, qui lui mit dans la main un billet de 50 francs pour qu'il ne chantât plus cette malencontreuse chanson. Que fit Grize ? Il s'éloigna à l'autre extrémité du bateau, se mit à jouer et à chanter la chanson, en y ajoutant :

Cinquanta francs ly'in a cotà
Po-la bin ourè tsantà !

Et voilà le préfet de Nyon payé en monnaie du papa Grize !

Arrêté par la police, peu après 1845, dans une ville où il chantait en pleine foire ses chansons politiques, François Grize recourut au Conseil d'Etat, qui le fit relâcher aussitôt. Il ne nomme pas la cité où le fait se passa, mais il semble que ce soit Lausanne, dont le syndic ne passait pas pour un ami du gouvernement de Druey. Dans des couplets intitulés : *La Tour de Gourze*, le chansonnier de Villars-Burquin dit son fait à ce magistrat :

S'il veut m'empêcher de chanter,
Le diable doit l'emporter
Sur la Tour de Gourze, ô gué,
Sur la Tour de Gourze !

Ses chansons politiques avaient un cachet radical bien caractérisé, ainsi après 1845 :

Frappons la grosse caisse,
Le peuple est réjoui.
L'orgueil des gros s'abaisse,
Que Druey soit béni !

Et quand les pasteurs eurent démissionné, à la suite de l'attitude de Druey et du Conseil d'Etat :

Ah ! quel nez, ah ! quel nez
Font nos démissionnaires !
Ah ! quel nez, ah ! quel nez,
Les mômiens sont enfoncés !

Aussi le père Grize était-il le bienvenu dans la bonne société radicale, qui s'amusait de ses chansons et de ses satires chez Bize, à la Cité, où Messieurs les membres du Conseil d'Etat aimaient à se rendre après dîner avant de reprendre leur tâche.

Notre poète avait une sœur fixée à Vaugondry. Elle avait épousé là Jean-Daniel Chabloz, et on s'y souvient encore de « la Marion Grize » qui avait une famille de plusieurs filles et garçons, dont le cadet, Julien Chabloz, à l'époque dont je parle, passait son école militaire à la Cité.

Survient un jour son oncle Grize, lequel lui demanda en patois s'il avait par là quelques amis.

— Sans doute, j'en ai plusieurs.

— Eh bien, invites-en une douzaine. Je vous paie à tous ce soir un souper. Je n'ai pas d'argent dans ce moment, mais dans une heure ou deux, quand vous serez de retour de l'exercice, je serai en mesure.

En effet, le chant et la vente de quelques chansons satiriques et politiques eurent bientôt regarni l'escarcelle, ramené l'abondance. Et le père Grize et ses amis passèrent une gaie soirée, où il est à présumer que les chants ne furent ni des cantiques ni des louanges aux *ristous*, comme on appelait alors les partisans de l'aristocratie vaudoise. Là fut probablement chanté, entre autres refrains du cru :

Car pour moi je deviendrais fou
S'il me fallait être ristou !

Vaugondry, mai 1911. S^{el} GANDER.
(La fin au prochain numéro.)

LA BONNE ET LE PÉDANT

UN savant linguiste, bien connu, n'aime pas à être dérangé dans ses travaux.

Sa bonne, s'absentant pendant quelques jours, il s'est trouvé dans l'obligation de recourir aux services d'une femme de ménage qui lui a été recommandée par la concierge.

Sapiens, plongé dans ses recherches scientifiques, est interrompu par l'entrée en fonctions de l'interimaire.

— Je viens demander à Monsieur comment il désire que son service soit fait.

— Je le désire dépourvu de toute prolixité verbeuse.

— Comment ?

— Avec un minimum de prodigalités oratoires, ou, mieux encore, avec élimination complète de commentaires.

— Je ne saisis pas bien, fit la servante, interloquée.

— Je veux dire que le meilleur service s'accomplit les maxillaires joints et l'orifice buccal clos.

— Vous dites ?

— La répression sévère et systématique de toute velléité intempestive de discourir sera hautement appréciée par moi.

— C'est drôle, mais je ne comprends pas !

— L'absence intégrale d'observations météorologiques autant qu'oisives, me conviendra particulièrement.

Complètement abasourdie, la femme de ménage s'esquive et descend à la loge de la concierge.

— Quel drôle de client que votre locataire ! Ou c'est un fou ou un étranger. Je lui ai demandé comment il désire que son service soit fait, mais du diable si j'ai compris un mot à ses réponses.

La concierge, étonnée, monte avec sa protégée.

— La femme de ménage, dit-elle en pénétrant

auprès de Sapiens, ne comprend pas bien comment vous désirez que votre service soit fait.

— En silence, répond simplement le savant.

Et il ajoute :

« Cette femme ne comprend donc pas le français. »

LE PAUVRE SOLDAT

C'EST ici une très ancienne chanson ; elle doit dater du temps, déjà lointain, où les Suisses servaient sous les drapeaux étrangers. On l'entend parfois chanter, par les tout vieux, dans ce délicieux pays de Gruyères, où se sont réfugiées, traquées de toutes parts, quelques-unes de nos bonnes traditions.

Le titre : « Le pauvre soldat », est de nous, à défaut du vrai, que nous n'avons pu nous procurer :

C'étaient trois jeunes guerriers, tous trois partis en guerre,
Tous trois partis en guerre regrettant leurs
[amies. (bis).

Le plus jeune surtout regrettait bien la sienne,
Regrettait bien la sienne, et il avait raison, (bis)
C'était la plus belle fille qu'il y eut dans le canton.

Le plus jeune s'en va trouver son capitaine,
« Voyez, mon capitaine, mon cœur est mécontent,
Je veux revoir Adèle, fille que j'aime tant. »

Le capitaine lui répond : « Voilà la carte blanche,
Voilà la carte blanche avec le passeport,
Va-t-en revoir Adèle, puisque tu l'aimes tant. »

Le bon soldat s'en va trouver le père d'Adèle
« Bonjour, père z'et mère, frères, sœurs et parents,
Je viens revoir Adèle, fille que j'aime tant, »

Le père lui répond : « Ta pauvre Adèle est morte,
Son corps est dans la terre, son âme au paradis,
Prie bien Dieu pour elle, elle est bien près de Lui. »

Le bon soldat s'en va bien vite au cimetière,
« Adèle, réponds-moi, pour la dernière fois,
Puisque tu es sous terre, je viens mourir vers toi. »

Adèle lui répond : « Ma bouche est pleine de terre,
Ma bouche est pleine de terre et la tienne pleine
[d'amour,
Revas-t'en z'à la guerre y mourir à ton tour. »

Le bon soldat s'en va trouver son capitaine,
« Bonjour, mon capitaine, me voici de retour,
Et puisque Adèle est morte, je servirai toujours. »

LES DICTONS DE MAI

Froid mai et chaud juin
Donnent pain et vin.

En mai, blé et vin naît.

En mai, juin et juillet, la bouche baignée et fraîche.

Mai froid n'enrichit personne.

Froid mai, épaisse tourte (gros pain),
Mais peu de vin dans la coupe.

Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.

Qui de mai n'attend la fin
Ne sait ce qu'est vendre vin.

Mai jardinier
Ne comble le grenier.

S'il pleut le premier jour de mai,
Les coings, madame, sont cueillis.

Une heure de mai fait perdre les pâles couleurs.

Mai pluvieux marie le laboureur et sa fille.

Si le commun peuple dit vrai,
La mauvaise s'épouse en mai.

(Dans l'ancienne Rome, on ne se mariait pas volontiers en mai. Les unions conclues en ce mois passaient pour malheureuses ; du moins tenait-on pour certain que les épousées de mai seraient les matrones).

Au mai de Mai et au mai d'Où,
Lo mariadzo ài fou.

Au mai de Mai
La bagné ài corbé.

Lè plliodze dau mai de Mai
Ne se peizon jamé.

Mai trove la nâ
Iô Mâ la laichâ.

Quan plliou à la St-Urbain (25 mai)
Tota l'annâie lè cordzon mallion bin.

Se plliou lo dzo de l'Ascoeinchon,
Cein mollie dzerbe et tsiron.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La réclamation d'un condamné.



Je viens d'avoir mes premiers démêlés avec la justice. Jusqu'ici, ma conduite avait toujours été correcte ; jamais encore je n'avais encouru les rigueurs de nos autorités ; je ne connaissais la valeur des mots « délit » et « contravention » que par le dictionnaire.

Il n'en est plus de même maintenant : j'ai été condamné.

Voici comment :

Je rentrais l'autre soir à bicyclette au logis. Soucieux du règlement, j'avais soigneusement allumé ma lanterne.

Soudain, par suite d'une trépidation trop rude, mon falot s'éteint. J'étais à quelque cent mètres de ma demeure ; sottement, je m'imaginai qu'il était inutile de le rallumer pour un si court espace, et... je continuai mon chemin.

Tout à coup, je m'entends interpellé :

« Halte ! descendez ! »

J'obtempère à cette injonction. Un gendarme surgit de l'ombre et me soumet à un bref interrogatoire. Je décline mes nom, prénoms et qualités ; j'essaie d'expliquer mon cas et de protester de mon profond respect de la légalité.

« Mon devoir m'oblige à faire rapport. »

Et voilà pourquoi j'ai reçu une citation à comparaître devant M. le préfet.

Au jour dit, je me rends au chef-lieu de district et me présente à l'audience de ce magistrat. Il m'est donné lecture du rapport rédigé en ce style particulier qui caractérise la prose administrative et par lequel il était dûment constaté :

« Que le nommé Bert-Net, chroniqueur, avait été rencontré de nuit, à bicyclette, avec une lanterne non-allumée ;

» qu'il n'avait opposé aucune résistance au représentant de l'autorité qui lui avait enjoint de s'arrêter ;

» qu'il avait essayé de s'excuser en prétendant que sa lanterne venait de s'éteindre et qu'il n'était qu'à peu de distance de son domicile,

» que les faits constatés ci-dessus étaient en contravention avec le concordat sur la circulation des cycles... »

C'était précis, complet, écrasant ! Une condamnation s'imposait. Elle fut prononcée. Toutefois, tenant compte de la pureté de mes intentions, M. le préfet fixa le montant de l'amende qui me fut infligée à fr. 1,50 seulement, plus 15 cent. pour frais de présidence.

J'ai payé sans marchander. Vraiment, c'est pour rien ! J'en suis honteux moi-même ! Pensez un peu :

Par ma négligence, j'ai mis en branle tout l'appareil judiciaire. Le gendarme aura peut-être passé une ou deux heures à rédiger son procès-verbal ; celui-ci a été transmis à la préfecture. L'affaire fut examinée, une citation fut préparée et me fut adressée sous pli chargé. Ce n'est pas tout. Quand j'arrivai à la préfecture un employé m'indiqua la salle d'audience ; un autre m'introduisit, puis, pour la modique somme de quinze centimes, Monsieur le préfet, en personne, a bien voulu me donner lecture du

procès-verbal relatant mes méfaits, et a prononcé l'amende ; un troisième employé, enfin, a dû se déranter pour en encaisser le montant.

C'est ainsi que pour fr. 1,50 j'ai troublé la quiétude d'une dizaine de paisibles fonctionnaires au moins. Franchement, l'Etat n'a pas fait ses frais avec moi.

Aussi, maintenant que de justiciable je suis redevenu — et demeure hélas — un simple contribuable, je proteste ! L'Etat a fait, en me dressant contravention, une opération financière désastreuse. Aussi je demande formellement que, pour les autres délinquants on augmente les amendes dans une proportion telle qu'elles rapportent au lieu de coûter.

BERT-NET.

LO MENISTRE ET LO SOUNEU

DEIN on veladzo dau bet dau canton, prî dau lè de Noutzâti, lo menistre et lo souneu étant ein dierra ti lè z'ivâi, et cein dourâve du bein ein z'annâie. Lo menistre trovâve que lo souneu ne fasâi pâ prau de fû au pridzo et qu'on lâi dzalâve ti lè demeindeze matin.

Lo pourro souneu que fasâi tot cein que poave po fêre martzi son fû, a'êtai pâ conteint dau menistre, on vilho mauquemoudo, que ne fasâi rein que de bordenâ.

Onna demeindeze matin que fasâi on' écrâmenâ dau diablo, lo souneu étai zu de bon matin allumâ lo fornet dau pridzo, et, peindeint que bourlâve, l'étai allâ bâire on vèratzon à la pinta. Quand ie fu revenu po remettre dau boâ au fornet, ie traove lo menistre que fourgue-nâve lo fû et que tot étai étient !

Lo souneu, tot rodze de colère, sé met à dèra au menistre :

— Vo n'ai rein à veni mè rebouilli mon fê, alla vo z'ein tzi-vo ! Vo n'ai d'aillieu rein a fêre au pridzo dévant que l'ausso sounâ ! C. P.

Lausanne en l'air.

Le comité directeur des journées lausannoises d'aviation (3, 4 et 5 juin), a fait beaucoup de travail depuis plus de quatre mois. Si le temps est favorable, on peut prédire à ces journées le plus grand succès.

Le comité a engagé trois aviateurs suisses et un aviateur français. C'est d'abord, le Vaudois Faillou-baz, dont on connaît l'habileté et l'audace. Son appareil sera un biplan Dufaux. Puis l'aviateur Wyss, sur un monoplan Blériot, et Taddeoli, sur monoplan Morane.

La France, berceau de l'aviation, sera représentée par l'aviateur Barra, de Paris, sur biplan Maurice Farman. Le pilote Barra est professeur d'aviation à l'école Farman. Il a fait plusieurs meetings et remporté de nombreux prix.

Pour rappeler les débuts de l'aéronautique, le comité a engagé un acrobate de première force, qui fera des exercices de trapèze, au-dessous d'une montgolfière qu'il abandonnera, à un moment donné, pour se laisser choir en parachute.

L'emplacement choisi est aux Plaines-du-Loup, devant la ferme de la Blécherette. Il y aura des hangars pour les aéroplanes, deux cantines et de la musique. Le service d'ordre sera assuré par trente dragons. Un programme officiel est en préparation ; deux cartes postales-tombola seront vendues avec, pour primes, des ascensions en ballon.

De nombreux prix sont déjà offerts de divers côtés.

Enfin, une belle affiche, due à un jeune artiste lausannois, plein de talent, M. Arnold Cuénod, vient de sortir de presse.

ALLONS! ENFANTS DE LA PATRIE

NOUS avons, samedi dernier, parlé de la *Marseillaise*, à propos de l'attitude que doit prendre tout bon citoyen, lorsque retiennent les accents du chant national. Tout le monde, debout !

Eh bien, Michelet a consacré à Rouget de Lisle et à la *Marseillaise* une page de son *Histoire de France*, où il résume, dans un langage merveilleux, l'influence exercée dans le monde entier par l'immortel chant de la Révolution. Rappelons-la, cette page.
